

## REGLEMENT DES TROPHEES DE LA PERFORMANCE

18ème édition – 7 décembre 2022

### **Article 1<sup>er</sup> : Thème**

Les Trophées de la Performance sont organisés par la CPME Aube, 9 rue Gustave Eiffel 10 430 Rosières près Troyes, en partenariat avec l'Est-Eclair.

Ils ont pour objectif de récompenser des entreprises prospères et performantes, de taille petite ou moyenne, et de mettre en lumière leurs savoir-faire et leurs réalisations. Ces Trophées sont l'occasion de valoriser les talents de ces entrepreneurs quels que soient le métier, la nature de l'activité de l'entreprise ou leur histoire.

Un trophée sera également remis à un territoire.

C'est pourquoi, 5 catégories ont été définies et 1 trophée sera remis pour chacune de ces catégories :

- Trophée de la performance RH
- Trophée de l'Innovation
- Trophée de la RSE
- Trophée de la communication
- Trophée tourisme et territoire
- Trophée du commerce

Chacun des Trophées sera remis par un Parrain ou une Marraine représentant les sociétés partenaires engagées.

### **Article 2 : Délai de dépôt des dossiers de candidature**

Chaque dossier de candidature devra impérativement parvenir au siège de la CPME, 9 rue Gustave Eiffel 10 430 Rosières près Troyes, au plus tard le 30 octobre 2022, à minuit.

Les dossiers de candidature à remplir peuvent être téléchargés depuis le site web de la CPME Aube : [www.cpme10.fr](http://www.cpme10.fr).

### **Article 3 : Conditions de participation**

La participation est individuelle et les candidats doivent être des dirigeants d'entreprises ou territoires domiciliés dans l'Aube.

L'entreprise doit avoir au minimum 2 exercices fiscaux clos et employer du personnel pour tous les trophées hormis le trophée coup de cœur. Conformément à la définition européenne de la PME, l'entreprise doit avoir un effectif inférieur à 250 salariés, et réaliser un Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'Euros ou avoir le total de son bilan inférieur ou égal à 43 Millions d'Euros. Tous les dossiers de candidature doivent être intégralement remplis avec les pièces justificatives demandées jointes. Les dossiers complets devront être envoyés à la CPME Aube.

Les entreprises finalistes et/ou lauréates en 2019 et 2021, ne pourront pas se présenter à nouveau en 2022.

#### **Article 4 : Critères d'évaluation**

Les dossiers seront évalués selon les principes suivants : Les candidats devront remplir le dossier de candidature téléchargeable sur notre site ou sur demande par mail ou courrier, les dossiers incomplets ne pourront être présentés au jury.

#### **Article 5 : Sélection**

La sélection se fera par un jury, composé de représentants de la CPME, de l'Est-Eclair, des partenaires, qui sélectionnera, dans chaque catégorie, 3 candidats nominés dont le lauréat. Les candidats nominés seront invités à la cérémonie de remise des Trophées organisée le 7 décembre 2022.

Participeront à cette cérémonie officielle, les représentants de la CPME et de l'Est-Eclair, partenaires engagés ainsi que les Parrains et Mairaines de chaque trophée et les invités d'honneur (dans la mesure des places disponibles).

Le lauréat de chaque Trophée sera récompensé par un trophée.

#### **Article 6 : Publicité et promotion**

Tout candidat accepte que sa participation aux Trophées de la PME Performante, emporte le droit pour les organisateurs et ses partenaires d'utiliser son image à des fins de communication autour du présent trophée et pour leur propre compte.

#### **Article 7 : Responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification des Trophées dus à des circonstances imprévues ainsi qu'en cas de vol, perte, retard de d'envoi des dossiers.

#### **Article 8 : Acceptation du règlement**

La participation aux Trophées implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

#### **Article 9 : Données personnelles**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, nous vous informons que les données collectées vous concernant sont destinées à la CPME, responsable du traitement, qui utilise ces données à des fins de gestion des Trophées. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de vos données qui peut s'exercer en adressant votre demande par courrier à la CPME Aube, 9 rue Gustave Eiffel 10 430 Rosières Près Troyes

Le présent règlement peut être consulté et imprimé à tout moment sur le site web de la CPME Aube: [www.cpme10.fr](http://www.cpme10.fr) ou être adressé par simple demande écrite à la CPME Aube ou au 06.29.18.08.95